



Montréal, le 10 novembre 2006

Madame Monique Gélinas
Secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable
Bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Retombées économiques locales du projet de parc éolien de Carleton

Madame,

Cette lettre fait suite à une demande formulée lors des audiences publiques du 17 octobre dernier concernant les retombées économiques locales du projet de parc éolien de Carleton.

Il est important de mentionner que les retombées économiques du parc éolien de Carleton se feront pendant la construction ainsi que pendant l'opération du parc.

Pendant la construction, la région qui comprend la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine ainsi que la MRC de Matane bénéficiera de retombées régionales d'un minimum de 60 % des coûts de construction, qui sont de l'ordre de 170 M\$.

Pendant l'opération, les contributions volontaires annuelles et le programme de développement de la région (fonds de visibilité) représentent 3 % des bénéfices nets annuels estimés.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Guy Dufort
Représentant officiel
Cartier énergie éolienne (CAR) inc.